RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 19 décembre 1984
approuvant l'inscription à l'inventaire
d'une croix en granit sur colonne de calcaire,
parcelle no 320,
sise sur la commune de Veyrier

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire d'une croix en granit sur colonne de calcaire, sise sur la parcelle no 320, feuille no 13 du cadastre de la commune de Veyrier, inscrite au registre foncier au nom de la COMMUNE DE VEYRIER, et vu les motifs invoqués;

vu le préavis de la commune du 29 septembre 1983;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites, du 5 mars 1984;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9, le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

La croix en granit sur colonne de calcaire, sise sur la parcelle no 320, au sens des considérants, est inscrite à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée à la propriétaire.

le conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics:

Christian Grobet

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les trente jours.

7.392

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE
(Service technique du Registre Foncier)

Extrait du plan cadastral 13

Reproduction interdite

Commune de VEYRIER

Echelle 1 : 1000

Route de Salève
Route communale de Veyrier
chemin communal
chemin des Rasses
chemin Sous - Balme
chemin Jules-Edouard Gotfret
chemin Pisteur Ernest
chemin Jean Portier
chemin com.l des Marais
Village
voir

27 SEP. 1979